

Archives nationales

REPERTOIRE

COTE : 20070447

ETABLISSEMENT PUBLIC : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

Sommaire

Archives de l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets (ANRED), créée en 1976 et dissoute en 1990, dont les attributions ont été reprises par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

Art 1-3 : documents audiovisuels produits ou commandites par l'ANRED dans le cadre de ses campagnes d'information, 1982-1984

Art 4-7 : enregistrements d'émissions télévisées concernant les problématiques d'action environnementale de l'ANRED , 1980-1991

Art 8: documents reçus par l'ANRED dans le cadre de son action environnementale, 1984

Communicabilité : libre

Nombre d'articles : 8

Métrage linéaire : 1 (1 dimab)

Archives nationales

Introduction

Historique

Statuts et missions

L'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets (ANRED) est créée par le décret n° 76-473 du 25 mai 1976 en application de la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.

Cette agence était un EPIC (établissement public à caractère industriel et commercial) placé sous la tutelle des trois ministères chargés de l'Environnement et du cadre de vie, de l'Industrie, du Budget.

La mission d'origine de l'ANRED est triple :

- promouvoir la récupération et la valorisation des déchets pour économiser matières premières et énergie, qui sont largement importées.
- favoriser la mise en œuvre de procédés d'élimination efficaces et protecteurs de l'environnement.
- conseiller et orienter les collectivités locales et les entreprises industrielles vers les modes de traitement les mieux adaptés à leur cas particulier.

En 1988, les pouvoirs publics attribuent à l'ANRED une nouvelle mission. Auparavant chargée de l'aide et du conseil pour la réhabilitation des sols pollués, l'agence doit désormais prendre en charge la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre en cas de situation d'urgence et/ou de défaillance des pollueurs.

Ressources et composition

Les ressources de l'ANRED proviennent des subventions qui lui sont versées par les ministères de l'environnement et du cadre de vie et de l'industrie. A partir du 1^{er} juillet 1979, l'agence gère aussi le produit de la taxe parafiscale sur les lubrifiants (dite « taxe huiles »).

Archives nationales

A l'origine installée à Paris, l'agence est décentralisée à Angers le 1^{er} août 1978, soit quelques mois après sa création, dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire engagée par le gouvernement.

Depuis la décentralisation, le conseil d'administration est composé de :

- sept représentants de l'Etat,
- sept représentants des collectivités locales,
- sept représentants des différentes catégories de personnes ou de groupements intéressés.

L'agence emploie en 1979 une cinquantaine de personnes à Angers. S'y ajoutent les employés de la délégation parisienne (quatre personnes), ainsi qu'un ingénieur par région, placé auprès de la Direction interdépartementale de l'industrie. En 1989, elle compte une centaine d'agents.

Structure

Petite agence à ses débuts, l'ANRED s'est développée et sa structure a été modifiée en conséquence.

Dès l'origine, sa configuration devait faciliter les aides aux acteurs. Il avait donc été créé trois sous-divisions concernant les trois grands secteurs pollueurs :

- l'industrie,
- l'agriculture,
- les collectivités locales.

Pour aider et conseiller les collectivités et les entreprises, il fallait être à la pointe des connaissances dans le domaine des déchets, de leur élimination et de leur valorisation, ce qui a conduit à la création, en 1982, d'une sous-division « Etudes, programmes et recherche ».

Archives nationales

En 1985, l'agence remanie de nouveau son organisation. Trois grandes directions sont créées :

- la Direction administrative et financière (DAF),
- la Direction de l'action régionale (DAR),
- La Direction de l'action technique (DAT).

Tournée vers l'extérieur, l'agence comporte un service dédié à l'action internationale, et un service de l'information et de la communication.

Le service de l'information et de la communication est chargé d'assurer la conception et la mise en œuvre de campagnes d'information et de sensibilisation en direction du grand public, mais aussi des élus, des industriels, des associations..., la réalisation, l'édition et la diffusion de différents types de documents (écrits, audiovisuels...), les relations extérieures de l'ANRED (médias, expositions, colloques).

Cette organisation est restée la même jusqu'à la dissolution de l'ANRED par la loi n° 90-1130 du 19 décembre 1990. L'ANRED fusionne alors avec deux autres agences, l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie (A.F.M.E.) et l'Agence pour la qualité de l'air (A.Q.A.), pour former l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Circonstances de la collecte

Avant leur versement au Centre des archives contemporaines de Fontainebleau, les archives de l'ANRED étaient conservées par le service d'archives de l'ADEME, créé en 2001.

Ce versement d'archives audiovisuelles est lacunaire. Disséminés dans divers placards des différents sites angevins de l'ADEME, et en proie à des réenregistrements sauvages, les documents ont été rassemblés et mis à l'abri par l'archiviste dans un même endroit : une ancienne salle des machines faisant office de magasin d'archives, située rue Max Richard à Angers.

L'atmosphère plutôt sèche de cette salle a favorisé la bonne conservation globale des documents. Certaines cassettes U-MATIC ont cependant subi quelque altération : les bandes ont commencé à coller, du fait, probablement, de l'exposition à des pics de chaleur sous la verrière en été.

Archives nationales

Ce versement de l'ANRED rend compte des actions de communication et de sensibilisation du public à la problématique des déchets, menées par le service de communication et d'information de l'agence, ainsi que d'émissions de télévision en rapport avec ses problématiques environnementales et de documents reçus pouvant intéresser ses missions.

Les documents, qui n'avaient jusqu'alors fait l'objet d'aucun traitement, ont été triés et classés. Il a été procédé à l'élimination :

- de quatre doubles de documents ayant fait l'objet d'un dépôt légal à la Bibliothèque nationale de France, et dont un exemplaire de chaque titre fait parti de ce versement
- d'un document endommagé.

Les documents qui font l'objet du versement ont été rangés dans un carton DIMAB. L'unité de cotation est la cassette U-MATIC.

Ce versement en direction du Centre des archives contemporaines de Fontainebleau porte le numéro 20070447. Avant d'être versés au début de l'année 2008, les documents ont tous transité par la Bibliothèque nationale de France pour y être numérisés au cours du second semestre de l'année 2007. La Bibliothèque nationale de France a fourni tant à l'ADEME qu'au Centre des archives contemporaines les fichiers numériques obtenus, en accord avec la convention signée entre l'ADEME et la BNF

Présentation de l'instrument de recherche

Le mode de classement adopté tient compte du caractère hybride du fonds. Une première partie regroupe les documents qui résultent directement de l'action du service de communication de l'ANRED. La seconde partie regroupe les documents audiovisuels reçus par l'ANRED et pouvant intéresser ses problématiques d'action environnementale.

Au sein de chaque partie, les documents sont classés dans l'ordre chronologique puis dans l'ordre alphabétique des titres.

Intérêt du versement

Les documents qui composent ce versement ont un intérêt non pas pour l'histoire de l'environnement (comprise comme l'histoire des phénomènes naturels et de leur impact sur les sociétés humaines), mais plutôt pour l'histoire de l'action de l'Etat dans le domaine naissant du développement durable. Les documents voués à la sensibilisation du public dévoilent la perception des questions environnementales à la fois par les institutions commanditaires et par l'ensemble de la société. Ce regard est complété par celui des médias.

Archives nationales

Conditions d'utilisation

La communicabilité des documents, destinés à l'origine à la diffusion publique, est libre. Cependant, toute exploitation requiert l'autorisation des ayants droit éventuels, mentionnés dans le répertoire numérique de l'instrument de recherche. La recherche de ceux-ci est à la charge du lecteur.

Sources complémentaires

L'ADEME a effectué trois versements d'archives papier de l'ANRED aux Archives nationales (Centre des archives contemporaines de Fontainebleau) : le premier, portant le numéro 20020415, est relatif à l'organisation de l'ANRED et le second, portant le numéro 20040159, témoigne de son activité internationale, le troisième est constitué des affiches des campagnes d'information de l'ANRED.

Archives nationales

Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets (ANRED)

Documents produits ou commandités par l'ANRED

20070447/1

Opération « déchets à suivre ». Conférence de presse du 22 septembre 1982, ANRED (producteur), [présentation par le directeur général de l'ANRED, M. Affholder, de la campagne d'information menée en direction du public scolaire (dossiers pédagogiques, productions audiovisuelles dans les centres aérés, stand au salon de l'enfance)], U Matic pal, stéréo, couleur

durée : 7 mn 15 s.

1982

20070447/2

Elimination de déchets : technique française. JS Communication (réalisateur), ministère de l'environnement/ANRED/Fédération nationale des activités du déchet (FNAD) (producteur), [documentaire sur la place des entreprises françaises dans le développement des techniques et de la recherche en matière de collecte et de traitement des ordures ménagères (collecte sélective, incinération, compostage)], U Matic ¾ de pouce, secam, stéréo, couleur

Durée : 11 mn 15 s.

1984

20070447/3

L'enfouissement des déchets industriels : la maîtrise des risques, ANRED (producteur), Fédération des œuvres laïques du Maine-et-Loire (avec le concours de), [documentaire sur les apports de l'enfouissement des déchets industriels en terme de réduction des risques sanitaires et environnementaux], U VCR, couleur

Durée : 12 mn

sans date

Archives nationales

Enregistrements d'émissions télévisées concernant les problématiques environnementales de l'ANRED

20070447/4

Les huiles usagées recyclées, Jacques Cathala (réalisateur), FR3 Bretagne Pays-de-la-Loire (producteur), [extrait de reportage sur la question de la liberté des prix pratiquées par les entreprises récupératrices d'huiles usagées], U Matic, couleur

Durée : 3 mn 08 s.

1980

20070447/5

Thalassa, FR3 (producteur), [reportage sur le cuir de poisson, suivi d'un reportage intitulé « Amoco Cadiz ... Déjà cinq ans »], U Matic pal, couleur

Durée : 31 mn

1983

20070447/6

Thalassa, FR3 (producteur), [reportage « Aral, mer assassinée, 26 mn et « Le chant des algues », 26 mn], bande collée, U Matic pal, couleur

Durée : 52 mn

1991

20070447/7

40 degrés à l'ombre, FR3 (producteur), [reportage sur la récupération des déchets dans la rubrique « Terre des momes »], U Matic pal, couleur

Durée : 3 mn 08 s.

sans date

Documents reçus par l'ANRED dans le cadre de ses activités

20070447/8

Le lisier, une richesse encore à découvrir, Madison-France (producteur), Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement (CEMAGREF) de Rennes, Direction départementale de l'agriculture et chambres agricoles des Côtes-du-Nord (commanditaire), [document destiné à sensibiliser les milieux agricoles aux qualités du lisier comme fertilisant et à les convaincre que l'épandage raisonné permet de concilier rendement agricole et respect de l'environnement], U Matic, secam, couleur

Durée : 21 mn

1984

* * *